

Décision

Générale

colonial

Décision n° 516 relative à l'entrée d'entrée en sixième

n° 516

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 mai 1949

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro
31 mai 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 8 septembre 1947 fixant les modalités de l'examen d'entrée en sixième et des bourses 1re série

Sur la proposition du chef du service de renseignement,

TEXTE INTÉGRAL

Art.. 1er.— L'examen d'entrée en sixième aura lieu à l'école publique de Djibouti le jeudi 12 mai 1949 à partir de 7 h. 30. Art. 2.— La Commission chargée d'examiner les candidats, sera composée comme, suit, : Président : M. le chef du service de l'enseignement; Membres : Mme Pottier, institutrice de 4e classe; M. Grainet, instituteur de 6e classe. M. Rémy, instituteur de 6e classe. Art. 3. — La présente décision sera en- registrée et. publiée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.H. SIRIEX.